



Plan de gestion des matières résiduelles 2021-2027 MRC de Coaticook

Rapport de la consultation publique
tenue le 17 novembre 2020

16 décembre 2020



Avant-propos

Le 20 mai 2020, le conseil de la MRC de Coaticook adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2021-2027. Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII de son chapitre I (art. 53.12 et suivants LQE), une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR.

À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés, de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à une séance de consultation publique, en ligne, via la plateforme Zoom. La consultation était également diffusée en direct sur Facebook Live. Ce mode de consultation publique a dû être mis en place en raison des restrictions de la Santé publique à l'égard de la pandémie de la COVID-19. La consultation a été menée par certains membres du Comité Milieux naturels et Environnement (MNE) de la MRC de Coaticook, le mardi 17 novembre 2020, de 19 h à 21 h.

Les membres du comité MNE ayant pris connaissance du projet de PGMR, lu le mémoire déposé et écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors de l'assemblée publique, ont préparé le rapport ci-présent.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la mise en place de ladite consultation publique, de la diffusion du projet de PGMR ainsi que de la nature des propos qui ont été formulés lors de l'assemblée et par le dépôt de mémoires. Aussi, vous y trouverez les recommandations des membres du comité MNE à l'intention du conseil de la MRC.



Procédures de la consultation publique

Les membres du Comité MNE de la MRC de Coaticook ont été mandatés par le conseil de la MRC pour entendre les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de PGMR de la MRC de Coaticook.

Les membres du comité MNE qui ont participé à cette consultation sont les suivants :

Nom	Fonction
Élus	
Françoise Bouchard	Mairesse de Dixville ; Élue responsable des dossiers Gestion des matières résiduelles
Johnny Pizar	Maire de Barnston-Ouest ; Élu responsable des dossiers Milieux naturels et environnement
Bernard Marion	Préfet de la MRC ; Maire de Sainte-Edwidge-de-Clifton
Employés	
Monique Clément	Coordonnatrice de projet matières résiduelles, MRC de Coaticook
Dominick Faucher	Directeur général, MRC de Coaticook
Valéry Collin	Technicienne en environnement Support technique de la présentation en ligne
Sara Favreau-Perreault	Agente de développement rural Secrétaire de l'assemblée

Conformément à LQE (art.53.15), les membres du Comité MNE se sont assurés que les explications nécessaires à la compréhension du projet de PGMR ont été fournies lors de l'assemblée publique. Ils ont entendu les personnes, groupes ou organismes qui désiraient s'exprimer.

À l'issue de cette assemblée, les membres du Comité MNE ont dressé un rapport des observations recueillies auprès du public, des modalités de la consultation publique et ses recommandations. Ce rapport sera rendu accessible au public dès sa transmission au conseil de la MRC.

Conformément à l'article 53.16 de la LQE, le projet de PGMR, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, sera transmis à Recyc-Québec ainsi qu'à chaque MRC environnante, accompagné du présent rapport de consultation publique.



Consultations publiques

Avis public

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet de PGMR et un avis relatif à la consultation publique ont été publiés sur le site Internet de la MRC de Coaticook au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, soit à compter du 30 septembre 2020.

Cet avis public a également été diffusé dans le *Crieur Public* d'octobre 2020, distribué à toute la population de la MRC de Coaticook à travers l'hebdomadaire régional *Le Progrès de Coaticook*, le 21 octobre 2020 (voir documents en annexe).

Comme stipulé par l'article 53.13 de la LQE, une assemblée a été fixée pour la consultation publique. La tenue de cette assemblée publique a eu lieu :

Mardi 17 novembre 2020, à 19 h
En raison de la pandémie, via la plateforme Zoom

Diffusion du projet de PGMR

Comme stipulé à l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR fut disponible pour consultation dans les bureaux de chaque municipalité locale visée par le PGMR et sur le site Internet de la MRC de Coaticook, et ce, durant toute la période de consultation.

Déroulement des assemblées

Les personnes intéressées à participer à la consultation publique étaient invitées à s'inscrire à l'avance via un formulaire en ligne sur le site Web de la MRC de Coaticook ou par téléphone. Au cours de la journée de la consultation, un lien vers la plateforme Zoom été envoyé à toutes les personnes inscrites. De plus, afin de ne pas restreindre la participation, le lien a également été diffusé sur le site Facebook de la MRC, le jour précédant la consultation. La consultation était également diffusée en direct sur la page Facebook de la MRC via Facebook Live.

Une présentation du sommaire du PGMR a été faite par Monique Clément, coordonnatrice de projet matières résiduelles. Elle a été suivie par la présentation des mémoires et interventions ainsi que par les questions du public, comme l'indique l'ordre du jour, ci-dessous. Une période de questions et commentaires était prévue à la fin de chaque section du projet de PGMR.



Ordre du jour de l'assemblée publique

1- Mot de bienvenue

Mme Françoise Bouchard, Mairesse de Dixville, Éluée responsable des dossiers Gestion des matières résiduelles

2- Déroulement et consignes

3- Présentation du projet de PGMR

- a. Bilan de la gestion des matières résiduelles
- b. Forces, faiblesses, problématiques et enjeux
- c. Objectifs du PGMR et plan d'action:
 - i. Revendications
 - ii. Nouvelles infrastructures ou nouveaux programmes
 - iii. Politiques et réglementations
 - iv. Information, sensibilisation et éducation
 - v. Support, accompagnement et suivi

4- Présentation des mémoires

5- Période de questions et de commentaires

6- Mot de la fin

M. Johnny Pizar, Maire de Barnston-Ouest, Élu responsable des dossiers Milieux naturels et environnement

De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations et les propositions émises lors de cette assemblée.

Outre les personnes responsables de la consultation publique déjà mentionnées, 16 personnes ont participé à l'assemblée publique via la plateforme Zoom, alors que jusqu'à six (6) personnes y ont assisté via Facebook Live (voir liste des présences en annexe).



Questions soulevées lors de l'assemblée

Quelques questions ont été soulevées lors des périodes de questions. Voici un résumé des interrogations et des propos soulevés, ainsi que les réponses qui ont été fournies.

1. Au final, est-ce que la situation des RDD s'améliore? (Référence au graphique « Évolution de la récupération des RDD 2005- 2019 »)

La courbe de la participation est attribuable à la collecte spéciale de RDD seulement. Pour la quantité récupérée, on doit additionner les trois colonnes (écocentre, collecte RDD et bacs RDD), on verrait probablement une hausse.

2. Comment est calculée l'unité de kg/personne?

On prend le tonnage total et on le divise par la population, ce qui permet d'avoir une mesure uniforme et de se comparer entre municipalités.

3. Récup-Estrie disait avoir un bon programme de récupération de carton, est-ce vrai? (Référence à l'action 4 du PGMR)

Oui sûrement, le carton est probablement la matière où les débouchés sont les plus stables, mais pour les autres matières, cela reste à être développé.

4. De quelle façon seront faites ces revendications ? (Référence aux actions 1 à 7 du PGMR)

Il peut s'agir de résolutions faites par le conseil de la MRC.

Le plan d'action annuel n'est pas détaillé pour le moment, mais il y a plusieurs regroupements qui peuvent être utilisés, par exemple la FQM.

5. Pneus surdimensionnés : idée d'avoir un système d'écofrais comme les pneus standards avec les garages?

Oui ça fait partie des revendications à faire auprès du gouvernement (action 6).

6. Plastiques agricoles : système en élaboration avec Agri-récup dans le coin de Cowansville, est-on au courant?

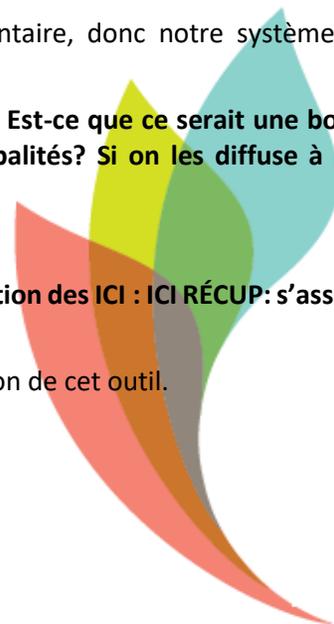
Oui, mais ça semble plus être un dépôt sur une base volontaire, donc notre système est probablement plus avancé que le leur.

7. Les outils (guides) sont seulement sur le site Web de la MRC. Est-ce que ce serait une bonne idée de les mettre également sur les sites Web des municipalités? Si on les diffuse à plus d'endroits, on améliore leur implantation.

Oui, bien d'accord c'est noté.

8. Récup Estrie a développé un bottin des récupérateurs à l'intention des ICI : ICI RÉCUP: s'assurer que les récupérateurs d'ici y figurent et diffuser cet outil.

Oui, bien d'accord. Nous avons d'ailleurs participé à l'élaboration de cet outil.



9. Quelles sont les actions pour diminuer la contamination des bacs?

Suggestion du public: que les fournisseurs de la région offrent des produits favorisant la collecte aux trois voies pour que ce soit plus agréable (exemple : des tiroirs à bacs pour installer sous le comptoir)

10. Question sur l'impact qu'aura le changement de la fréquence de la collecte de déchets?

Oui ça devrait et ce sera à suivre. L'obligation d'avoir des bacs va peut-être aussi avoir un impact.

Mémoire reçu

Un seul mémoire a été déposé par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE), le 20 novembre 2020. Celui-ci portait sur les points suivants (le document complet est présenté en annexe) :

- Souligne les bonnes performances de la MRC de Coaticook.
- Appuie les revendications auprès des instances gouvernementales.
- Suggère de :
 1. Préciser le bilan des matières générées afin de les comparer au bilan du dernier PGMR et à l'objectif national ;
 2. Ajouter une action pour mettre en place les mesures nécessaires pour préciser le bilan des matières résiduelles provenant des ICI ;
 3. Se fixer des cibles d'amélioration pour l'ensemble des matières, même là où sa performance dépasse les cibles nationales, notamment dans la quantité de déchets enfouis par habitant ;
 4. Prioriser la réduction à la source, dont le compostage domestique, pour les secteurs ruraux ;
 5. Engager les municipalités vers l'obtention de l'attestation *ICI on recycle +* ainsi que d'autres reconnaissances environnementales ;
 6. Encourager les ateliers automobiles à obtenir la certification « Clé Verte » ;
 7. De faire connaître davantage les points de dépôts de RDD ;
 8. Profiter des bons coups dans la région et d'ailleurs pour le guide de gestion des résidus de CRD, Gala des bons coups de la MRC Memphrémagog, etc. ;
 9. Instaurer des points de dépôt pour le verre ;
 10. Interdire les sacs de plastique à usage unique ;
 11. Élaborer une stratégie de communication très active visant à sensibiliser les citoyens et les ICI face aux obligations et aux pénalités prévues au règlement de gestion des matières résiduelles ;
 12. Ajouter l'obligation d'herbicycler au règlement relatif à la gestion des matières résiduelles ;
 13. Porter une attention particulière envers les technologies visant à réduire la consommation de carburant des camions de collecte et considérer cet élément lors de l'octroi de contrats privés;
- Apporte également quelques idées de sensibilisation, dont des portes ouvertes à la RIGDSC, diffusion d'analyse de cycle de vie, autocollant pour les bacs de cuisines, etc.

Analyse des questionnements soulevés

À la lumière de ces questionnements, nous pouvons établir que les citoyens s'interrogeaient plus particulièrement sur les points suivants :

1. Diffusion des outils existants ;
2. Service de récupération des résidus agricoles (pneus, plastiques, etc.) ;
3. Précision de l'inventaire des matières résiduelles.

De plus, les membres du comité ont pris connaissance du mémoire déposé par le CREE et apportent les précisions suivantes :

En ce qui concerne les suggestions de mettre en place des cloches pour la **récupération du verre** :

Le conseil de la MRC a déjà pris position à l'égard de ce dossier et le comité ne suggère pas de reconsidérer cette position, d'autant plus que la consigne sera bientôt élargie à tous les contenants de boisson, incluant les bouteilles de vin.

En ce qui concerne **l'interdiction des sacs de plastique** :

Le comité a déjà recommandé au Conseil de se pencher plutôt sur l'interdiction des styromousses, considérant l'analyse de cycle de vie sur les sacs d'empettes, et le fait que les sacs de plastique sont majoritairement réutilisés comme sac poubelle.

En ce qui concerne les autres recommandations, les membres du comité en ont pris connaissance et ont convenu de ne pas apporter de modifications au PGMR.

Recommandations

À la lumière des commentaires reçus et des questions soulevées, les membres du comité recommandent au Conseil de la MRC d'apporter les quelques modifications suivantes au PGMR :

1. Modifier l'action 21 : en y ajoutant : « accentuer la diffusion de ces outils et y inclure l'outil de Récup Estrie "ICI Récup" ».
2. Préciser l'inventaire des matières résiduelles en mettant à jour les tableaux à l'aide du nouvel outil d'inventaire de Recyc-Québec.



Annexe 1 – Liste des présences

Nom	Adresse	Organisme	Mémoire ou intervention
Claire Audet	Coaticook	Ressourcerie des Frontières	Non
Jacinthe Caron Alexandre Demers	Sherbrooke	Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie (CREE)	Oui
Gilbert Ferland	Stanstead-Est	Maire de la municipalité de Stanstead-Est	Non
Sonia Montminy	Coaticook		Non
René Vachon	Cookshire	MRC du Haut-Saint-François	Non
Francis Lussier	Coaticook	Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook	Non
Denis Hébert	Coaticook	Conseiller, Ville de Coaticook	Non
Dona-Lee Côté	Coaticook		Non
Anaëlle Bohbot	Coaticook		Non
Janie Lezoma	Magog	Ville de Magog	Non
Cynthia Corbeil	Dixville		Non
Émilie Drouin	Coaticook		Non
Marie-Claude Bernard	Sherbrooke		Non
Marie-Luce Benoit	Bromont		Non
Christophe	??		Non

6 personnes non identifiées via Facebook Live.



Annexe 2 – Mémoire reçu

- Commentaires et recommandations du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, Par Jacinthe Caron, directrice générale, 20 novembre 2020





**PROJET DE PLAN DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2021-2027
DE LA MRC DE COATICOOK**

**Commentaires et recommandations du
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie**

Préparé par : Jacinthe Caron, Directrice générale

Révision : Alexandre Demers, adjoint à la Transition écologique

20 novembre 2020



ON PASSE À L'ACTION
pour le climat!



Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
165, rue Moore, bureau 300
Sherbrooke (QC) J1H 1B8
Tél. : 819-821-4357
cree@environnementestrie.ca
www.environnementestrie.ca



TABLE DES MATIÈRES

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie	1
Présentation du contexte	2
Une MRC qui prend les choses au sérieux!	3
Cibler là où il est payant d'agir	4
Faciliter la récupération des matières dangereuses.....	6
Profiter des bons coups dans la région et d'ailleurs.....	6
L'espace réglementaire.....	8
En conclusion	10

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) est un organisme environnemental regroupant des intervenants de divers secteurs d'activités. Défenseur de l'environnement et d'une société éco-responsable basée sur une conscience sociale et un développement durable, le CREE a pour mission de protéger l'environnement et assurer la qualité de la vie en Estrie par des solutions concertées et des conseils avisés auprès de la population et des décideurs. Les valeurs qui encadrent les actions du CREE sont le respect, l'engagement, l'excellence, le partage et la responsabilité.

Le CREE s'implique dans la gestion des matières résiduelles (GMR) en Estrie depuis de nombreuses années, notamment par l'organisation de colloques, l'animation d'une table de concertation, la réalisation de mandats visant à améliorer la GMR des ICI et par la présentation de positions et de mémoires. Le CREE s'implique auprès de Synergie Estrie et de l'organisme Festivals et événements verts de l'Estrie qu'il a co-fondé en 2015. En outre, la 3^e orientation du plan d'action triennal du CREE vise la réduction des déchets avec comme objectifs de (1) favoriser la réduction à la source, la consommation responsable et l'économie circulaire et (2) soutenir les MRC dans le développement de nouvelles approches de réduction à la source, de récupération, de tri, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance de votre projet de plan de gestion des matières résiduelles 2021-2027 (PGMR) et que nous vous transmettons nos commentaires et recommandations.

Note : nous avons utilisé les acronymes déjà définis dans le projet de PGMR.



PRÉSENTATION DU CONTEXTE

La MRC de Coaticook est première de classe au Québec en matière de gestion des matières résiduelles, et ce, depuis de nombreuses années. Elle a été parmi les premières à instaurer le bac brun pour la collecte des matières organiques et à proposer une multitude de solutions de rechange pour la récupération d'objets ou de matières résiduelles autrement vouées à l'enfouissement. **Avec des pourcentages de récupération bien supérieurs à la moyenne québécoise, son défi est donc maintenant de s'attaquer aux enjeux les plus complexes : la gestion des matières résiduelles du secteur agro-alimentaire (gaspillage alimentaire aux différents niveaux de la chaîne de valeur, débouchés pour plastiques agricoles, récupération des pneus surdimensionnés), la participation des ICI, la gestion des CRD et la participation du public récalcitrant, particulièrement pour les matières difficilement recyclables.**

Tel que souligné dans le PGMR, la MRC et les municipalités doivent également composer avec les orientations gouvernementales et parfois un manque de leadership des paliers provincial et fédéral qui les limitent dans la portée de leurs actions. Citons en exemple le dossier de l'interdiction des sacs compostables dans le bac brun, traités au même titre que les sacs de plastique non compostables. Le CREE, à l'instar des MRC dont les municipalités sont membres ou clientes du RIGDSC, a envoyé une résolution au ministère de l'environnement demandant de remettre l'autorisation des sacs de plastique compostables afin de faciliter le transport de la matière organique vers le bac brun et l'adhésion populaire, parfois encore fragile. En effet, le fait qu'il existe encore peu d'obligations légales en lien avec la gestion des matières résiduelles n'assure l'adhésion que des citoyens et ICI convaincus (heureusement en constante progression grâce aux efforts de sensibilisation et d'éducation). Ceci est sans compter la multiplication des contenants et emballages non recyclables et à usage unique ainsi que le manque de débouchés pour certaines matières qui compliquent la mise en place de programmes efficaces.



UNE MRC QUI PREND LES CHOSES AU SÉRIEUX!

Nous trouvons important de souligner les efforts continus des municipalités, des citoyens ainsi que des industries, commerces et institutions de la MRC de Coaticook qui ont valu à la MRC les meilleurs scores québécois en termes de gestion des matières résiduelles. Soulignons notamment le succès de la Ressourcerie des Frontières et de son service sur appel, ce qui lui vaut un taux de valorisation de 92 %. Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie est fier de compter sur son territoire une MRC proactive et engagée dans la saine gestion des matières résiduelles. La récupération du plastique agricole, la collecte des MO et des matières recyclables offerte à tous les ICI, les nombreuses campagnes de sensibilisation, notamment auprès des jeunes et l'embauche d'écoconseillers ont certainement contribué aux bonnes pratiques adoptées par les citoyens et les ICI.

Malgré une hausse du tonnage marquée pour le bac brun (+14 %) et la récupération du plastique grâce au programme de collecte des plastiques agricoles (+32 %), les résultats globaux des municipalités stagnent toutefois depuis 2012 (taux global de valorisation de 60 % vs 58 % en 2012), ce qui démontre **qu'un premier plateau est vraisemblablement atteint et que des efforts ciblés devront être consentis pour continuer à réduire la quantité de déchets éliminés et ainsi atteindre les autres cibles québécoises, comme le taux de recyclage et de compostage.**

À cet effet, nous avons trouvé difficile de comparer les cibles nationales avec les chiffres présentés au bilan et dans le PGMR de la MRC. À notre avis, il manquerait une « section 3.6 » au bilan des matières générées (section 3 du PGMR) qui **présenterait un bilan d'ensemble visant à estimer la quantité éliminée totale et la quantité éliminée par habitant, et ainsi pouvoir le comparer à l'objectif national et répondre à la question « où se situe la MRC par rapport à l'objectif national » (voir le tableau ci-dessous).** De notre compréhension, les données couvrent une estimation assez juste des données résidentielles et des petits ICI, mais le manque de données précises du secteur CRD et des grands ICI rendent le portrait général encore très flou. **La mise à jour rapide des données à partir des outils de calcul 2020 de RECYC-Québec aiderait à mieux situer la performance de la MRC par rapport au dernier PGMR.**

Nous comprenons par ailleurs que les données des ICI sont très limitées. Nous recommandons donc **d'ajouter au plan d'action de mettre en place les actions nécessaires pour préciser le bilan des matières résiduelles générées par les ICI non desservies par la collecte municipale** (réf. tableau 3.6 du PGMR).

	Cible Québec 2023	Résultat MRC Coaticook 2019 (selon l'ancien outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC)
Élimination	Moins de 525 kg par habitant (incluant l'ensembles des MR générées dans la MRC)	?? Présenter en kg / habitant incluant l'ensemble des MR générées dans la MRC
MO	Recycler 60 % des matières organiques	48 %
Recyclage	Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal	63 %
CRD	Recycler et valoriser 70 % des CRD	69 %

Le plan d'action 2020-2027 répond généralement bien aux principales faiblesses diagnostiquées par le MRC. Cependant, il pourrait selon nous aller plus loin en établissant des cibles précises, mesurables et réalistes (à la manière « SMART ») afin de faciliter leur mise en œuvre et leur évaluation en vue du prochain PGMR. Nous en avons mis quelques exemples dans les prochaines pages.

Cibler là où il est payant d'agir

Nous rejoignons l'orientation de la MRC de concentrer ses actions vers les clientèles cibles prioritaires suivantes :

- **Les jeunes!** En plus d'être les consommateurs de demain et d'être généralement plus ouverts à adopter de bonnes habitudes de tri, **ceux-ci ont clairement demandé aux autorités locales, régionales et nationales des actions concrètes pour améliorer l'environnement**, notamment lors de la marche pour le climat du 27 septembre 2019. **Les inclure dans la réflexion facilitera** leur adhésion aux solutions qui leur seront proposées.
- **Le secteur agricole**, c'est le cœur de la MRC de Coaticook. La participation des producteurs à la récupération du plastique et des pneus ainsi qu'à la lutte au gaspillage alimentaire aura un impact significatif sur les résultats GMR de la MRC. **Les actions proposées, comme l'accompagnent des producteurs acéricoles dans la récupération des tubulures et la réalisation d'un portrait du gaspillage alimentaire, nous semblent également prioritaires. L'éducation au compostage domestique** pourrait être priorisé pour les secteurs ruraux, ce qui ne semble pas être le cas.

- **Les ICI**, qui génèrent une partie importante des matières résiduelles sur le territoire et dont les besoins sont variables et doivent être évalués de façon plus personnalisée. À cet effet, le CREE salue la décision des MRC de l'Estrie d'avoir embauché des coordonnateurs de l'économie circulaire, ce qui contribuera certainement à améliorer l'efficacité de la gestion des matières résiduelles des ICI. **Le papier et le carton devraient être ciblés en priorité, d'autant plus qu'ils ont une forte valeur de revente sur le marché canadien. Il serait important de valider avec Récup-Estrie son programme de récupération du carton et de voir comment le mettre en valeur dans la MRC, le cas échéant.**
- **Les citoyens** : nous comprenons que les efforts consentis par les citoyens semblent avoir atteint un certain plateau. Continuer à plancher sur des stratégies de communication innovantes pour stimuler l'adoption de bonnes habitudes demeure essentiel pour maintenir et améliorer le taux de valorisation. **Des trucs simples, comme distribuer aux citoyens des autocollants à apposer sur les bacs de cuisine leur rappelant comment éviter les odeurs et la vermine** contribuent à augmenter le nombre de participants à la collecte du compost. **Des actions plus intensives comme le porte-à-porte des écoconseillers et les campagnes médiatiques** demeurent quant à elles toujours nécessaires pour éviter le relâchement. À un niveau différent, **une campagne de transfert d'information** peut avoir de l'écoute auprès d'autres citoyens qui se demandent pourquoi faire le geste. **Présenter aux citoyens et aux ICI des analyses du cycle de vie des contenants à usage unique peut par exemple les inciter à faire des choix plus judicieux au point de vue environnemental, tout comme offrir des portes-ouvertes au site de la RIGDSC afin que non seulement les jeunes, mais l'ensemble des citoyens puissent constater l'ampleur de la GMR.** Des ressources externes, telles que les étudiants du Centre universitaire de formation en environnement et le CREE, peuvent épauler la MRC dans de telles initiatives en communication. Dans tous les cas, **étendre les programmes d'éducation à la population en général et non seulement aux jeunes pourraient avoir un impact sur la compréhension de l'importance de poser le bon geste.**

Une autre clientèle cible importante pour nous : **les municipalités et la MRC.** Quelques actions du PGMR indiquent que vous souhaitez que vos municipalités soient des modèles à suivre par les citoyens et ICI, à l'instar de l'action 12 du PQGMR, qui vise l'exemplarité du gouvernement en matière d'approvisionnement responsable. Appliquer une politique d'achat local et responsable et faire en sorte que les contrats de CRD incluent une obligation de valoriser les matériaux résiduels sont effectivement des actions que chaque municipalité devrait avoir réalisées au terme du PGMR. **Les bureaux municipaux pourraient s'engager vers l'obtention de l'attestation ICI on recycle + ainsi que d'autres reconnaissances environnementales, et ainsi emboîter le pas à la SADC, à la Ressourcerie et à l'entreprise Défi Récup'air.**



Faciliter la récupération des matières dangereuses

Les écocentres sont des infrastructures efficaces pour permettre aux citoyens de se départir adéquatement de leurs matières résiduelles non acceptées dans la collecte sélective ou le bac brun. Elles sont d'autant plus pertinentes lorsque situées à proximité des milieux de vie et qu'elles offrent des heures d'ouverture adaptées à la réalité des citoyens.

L'absence de lieux de collecte pour tous les types de RDD à longueur d'année afin de répondre aux besoins des citoyens fait défaut, même si ce besoin est partiellement comblé par les écocentres occasionnels. Bien que le PGMR mentionne la mise en place d'un réseau d'écocentres à venir qui accepteront les RDD (action 8), **il serait opportun de faire connaître davantage les points de dépôt actuels pour les résidus les plus courants et de rappeler l'importance de leur bonne gestion adéquate.** En effet, la présence de RDD dans 15 % des bacs à déchet évalués dans la MRC n'est pas négligeable et témoigne d'une possible méconnaissance à leur sujet de la part des citoyens ainsi qu'une facilité à opter pour cette voie d'élimination.

De plus, la tarification applicable à certains RDD (dont la liste et la clientèle concernée nous sont inconnues) peut avoir un effet dissuasif à leur acheminement vers un lieu de collecte approprié, comme il semble être le cas pour les pneus surdimensionnés. Il vous faudra donc trouver le juste équilibre en l'absence d'actions provinciales.

La municipalité d'Ayer's Cliff dans la MRC Memphrémagog a ouvert un mini-écocentre pour certaines matières, avec pour objectif de rapprocher le service des résidents. **La MRC pourrait s'inspirer de ce modèle ou vérifier s'il est adaptable à la réalité coaticookoise.**

D'autres pistes intéressantes pour la gestion des matières dangereuses sont **d'encourager les ateliers automobiles à obtenir la certification Clé Verte et d'inciter les pharmacies à gérer efficacement les médicaments périmés et de faire une promotion active de leur bonne gestion auprès des citoyens.**

Profiter des bons coups dans la région et d'ailleurs

Afin d'améliorer le bilan de récupération des CRD, la MRC souhaite **compléter et diffuser un guide sur la gestion des résidus CRD.** Nous conseillons à la MRC de se baser sur l'expérience de ceux qui ont déjà élaboré de tels guides en les questionnant sur les enjeux et obstacles soulevés dans la mise en place de leur programme de promotion, afin de ne pas réinventer la roue, mais plutôt la rendre plus performante! À titre d'exemple, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) a publié en 2014 un guide de gestion des résidus de construction à l'intention du secteur CRD. Plus récemment, le Conseil du bâtiment durable du

Canada a également publié un guide à la suite d'un financement obtenu par RECYC-Québec.

La MRC de Coaticook ne compte pas de **points de dépôt pour la récupération du verre**. Plusieurs municipalités qui ont mis des points de dépôt à disposition des citoyens, dont la ville de Sherbrooke, plusieurs municipalités de la MRC Memphrémagog et la MRC de Val-Saint-François au grand complet, connaissent un succès inespéré et permettent de valoriser de noble façon des centaines de tonnes de verre annuellement. Le CREE invite la MRC et ses municipalités à envisager joindre le mouvement et ainsi permettre de détourner le verre d'une valorisation malheureusement peu intéressante, soit l'utilisation comme matériau de recouvrement pour les sites d'enfouissement. Il est possible de répondre à une pression citoyenne par des solutions qui peuvent rapidement être mises en place, d'autant plus que plusieurs municipalités environnantes peuvent témoigner des succès et obstacles de leurs démarches. Le maire de la municipalité de Racine dans le Val-Saint-François, Christian Massé, se rend notamment disponible aux municipalités intéressées à en savoir plus sur le sujet.

Dans la même lignée, la MRC du Val-Saint-François et la Ville de Sherbrooke ont choisi **d'interdire les sacs de plastique à usage unique** sur leur territoire (Sherbrooke devait lancer l'initiative lors du Jour de la Terre 2020, mais elle l'a mise sur la glace pour des raisons de pandémie). Même si la MRC a choisi d'autres priorités au niveau des actions de réduction à la source, comme interdire les contenants en styromousse, nous considérons pertinents d'avoir d'autres visées d'interdiction de produits à usage unique dans sa poche. Profiter des outils réglementaires et de l'expérience des autres municipalités pourrait rendre plutôt facile le travail de la MRC qui souhaite interdire l'usage des contenants en styromousse et éventuellement d'autres plastiques difficilement recyclables.

Festivals et événements verts de l'Estrie est un organisme sans but lucratif qui peut accompagner la MRC et les municipalités vers **la réalisation de politiques d'événements verts**, ce qui peut vous être utile dans la réalisation de l'action 25 de votre plan. La Ville de Magog met en œuvre une telle politique depuis plusieurs années. La ville de Sherbrooke est allée encore plus loin en associant le financement des événements sur son territoire à un engagement en écoresponsabilité, tout en offrant un accompagnement vers l'écoresponsabilité. Ce sont des initiatives à explorer.

Il est prévu à l'action 24 du plan de **faire rayonner davantage les entreprises les plus investies et performantes en matière de GMR**. La MRC de Memphrémagog organise à chaque année le « Gala des bons coups » qui connaît un vif succès. **Une collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook, qui démontre une sensibilité face à l'environnement, pourrait déboucher sur une idée intéressante à ce propos. Encourager les entreprises à poser leur candidature au Gala des Prix d'Excellence en environnement des Cantons-de-l'Est et les accompagner vers les accréditations locales et provinciales** telles que « On s'engage en DD » et

« ICI On recycle + » pourraient être d'autres belles façons de valoriser et faire connaître les succès locaux.

L'espace règlementaire

1. Revendications auprès des instances gouvernementales

Nous reconnaissons tout comme la MRC le manque de leadership gouvernemental en matière de gestion des matières résiduelles, ce qui rend difficile le travail des MRC, des municipalités, mais également des organismes environnementaux comme le CREE, qui dépendent des outils et des réglementations pour augmenter son rayonnement en matière de sensibilisation, d'éducation et d'accompagnement. La MRC fait mention dans son plan d'action de l'importance de tenir compte de l'amélioration de la performance. **En ce sens, nous recommandons que la MRC se fixe elle-même des cibles d'amélioration pour l'ensemble des matières, même là où sa performance dépasse les cibles nationales, notamment dans la quantité de déchets enfouis par habitant.**

Le CREE appuie la revendication de la MRC à l'effet d'autoriser les sacs compostables au site de la RIGDSC et l'a d'ailleurs formalisé par le biais d'une résolution disponible sur demande. **Bien que nous encourageons de minimiser l'utilisation des sacs compostables et de proposer d'autres solutions aux citoyens dans un souci de réduction à la source**, nous estimons que les sacs compostables demeurent présentement une solution essentielle pour récupérer la matière organique, notamment pour les ICI, pour les îlots de tri hors foyer et pour le tri des matières résiduelles lors des événements.

Les matières sans débouchés et la multiplication des types de plastique est un problème majeur, mais des solutions locales peuvent palier partiellement au problème : **éliminer le plus possible de ces matières pour lesquelles les débouchés sont absents ou peu intéressants**. Bannir les sacs de plastique à usage unique, tel que mentionné plus tôt, et plusieurs mesures annoncées au présent plan d'action viendront amoindrir une partie du problème. Très concrètement, le contenu des politiques d'achat local et écoresponsable ainsi que leur promotion auprès des municipalités et des ICI peuvent avoir un impact important face au problème des matières sans débouchés. Participer activement aux activités de Synergie Estrie pour accompagner les industries dans l'intégration d'intrants recyclables, réduire à la source et trouver des débouchés locaux. **Élaborer des stratégies de réduction à la source** partout où c'est possible demeure la solution #1 à tous les problèmes de gestion des matières résiduelles.

Les analyses des bacs des citoyens de la MRC démontrent que si les gens semblent bien comprendre la différence entre la matière organique et un déchet (35% des bacs inspectés comportaient des erreurs), il en est tout autre pour les matières recyclables (82% des bacs



comportaient des erreurs). **Nous sommes ainsi fortement en accord avec la revendication de la MRC à l'effet de standardiser les types de plastiques utilisés dans les emballages et d'obliger à ce qu'ils soient facilement recyclables.**

Le gouvernement peut faire une énorme différence par la mise en place de REP, tel que proposé au plan d'action. **La MRC peut impliquer le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement dans ses démarches de revendications**, afin de lancer un message commun et fort aux autorités.

2. Politiques et réglementation

Nous constatons que plusieurs actions liées à la mise en place de réglementations municipales n'ont pas été réalisées lors du précédent PGMR. Il semble que ces actions, pourtant extrêmement importantes, ne soient pas les plus populaires auprès des municipalités. Nous pouvons en conclure qu'une grande partie du défi pour la mise en place de nouvelles réglementations est de les faire appliquer, que ce soit pour l'interdiction de l'usage de certaines matières, le bon tri des matières ou l'obligation de valoriser les résidus. **Une stratégie de communication très active visant à sensibiliser les citoyens et les ICI face aux obligations et aux pénalités doit être mise en œuvre afin de faciliter l'application du règlement et, espérons-le, l'adhésion des communautés aux règlements.** Celle-ci devra inclure un accès à un professionnel pour répondre à des situations spécifiques qui rendraient inapplicable le règlement, un échéancier clair entre le début de la campagne d'information et la délivrance de constats d'infraction, incluant une période de distribution de billets de courtoisie indiquant le coût de l'amende et des montants d'amendes qui commencent plus bas (ex. 25\$ pour une première infraction) en guise d'avertissement. Est-ce que le personnel est disponible pour remettre ces constats d'infraction? Si cela n'a pas été fait, **discuter de la forme du règlement avec des intervenants du milieu** afin de valider que celui-ci soit au diapason avec les réalités des publics visés et ainsi éviter des retours en arrière ou l'abandon de toute tentative d'application.

La MRC a participé à la mise en place d'une carte des récupérateurs de l'Estrie, qui était disponible à partir du site web de Récup-Estrie. Si cette carte est toujours disponible (nous ne l'avons pas retrouvé sur le site web de Récup-Estrie), **la MRC pourrait s'assurer que ses récupérateurs locaux y figurent, afin de leur donner une plus grande visibilité**, notamment auprès des entreprises en construction, rénovation, démolition, qui doivent trouver des endroits pour se départir de leurs matières résiduelles.

L'action 24 propose, à l'instar du précédent PGMR, d'encourager l'herbicylage. **L'obligation d'herbicycler ne pourrait-elle pas être ajoutée au règlement relatif à la gestion des matières résiduelles** proposé aux municipalités?



EN CONCLUSION

Malgré les embûches, la MRC et les municipalités ont tout de même un énorme pouvoir d'agir et peuvent encore améliorer le bilan GMR. Le plan d'action proposé devrait amener la MRC à améliorer sa performance, mais un suivi serré et un bilan mi-étape pourraient permettre d'éviter le report d'actions importantes, comme cela a été le cas avec certaines actions du précédent PGMR.

Un volet qui est resté absent du PGMR, mais qui a toute son importance dans un contexte de lutte aux changements climatiques, est celui du rôle de la GMR dans le bilan d'émissions de gaz à effet de serre de la région. Par exemple, notons la quantité importante de GES émises par les camions de collecte qui sillonnent la région quotidiennement. **En collaboration avec l'écoleleader régional sous l'égide de Synergie Estrie, une attention particulière pourrait être portée envers une veille des technologies visant à réduire la consommation de carburant des camions (ex. camions écoénergétiques ou électriques). Cet élément pourrait être considéré lors de l'octroi de contrats privés.**

La MRC de Coaticook demeure un modèle en Estrie et au Québec et peut jouer un rôle très important en faisant connaître ses actions porteuses auprès d'autres MRC moins avancées en matière de GMR.



Annexe 3 – Présentation du projet de PGMR faite durant les consultations publiques





MRC Coaticook | Municipalité régionale
de comté de Coaticook

Projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2021-2027

Préparé par Monique Clément
Coordonnatrice de projet matières résiduelles
17 novembre 2020

mrcdecoaticook.qc.ca

1. Mot de bienvenue



Mme Françoise Bouchard
Mairesse de Dixville,
Élue responsable des dossiers Gestion des matières résiduelles

Plan de présentation

1. Mot de bienvenue
2. Déroulement et consignes
3. Présentation du projet de PGMR
 1. Bilan de la gestion des matières résiduelles
 2. Forces, faiblesses, problématiques et enjeux
 3. Objectifs du PGMR et plan d'action:
 - a) Revendications
 - b) Nouvelles infrastructures ou nouveaux programmes
 - c) Politiques et réglementations
 - d) Information, sensibilisation et éducation
 - e) Support, accompagnement et suivi
4. Présentation des mémoires
5. Période de questions et de commentaires
6. Mot de la fin
7. Levée de l'assemblée

2. Déroulement et consignes

- Gestion des micros / caméra
- Questions « chat »
- Réactions
- Enregistrement de la consultation

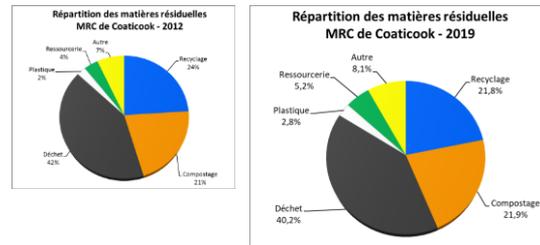
3. Présentation du projet de PGMR

Contenu du PGMR

1. Portrait de la MRC de Coaticook
 - a. Organismes et entreprises œuvrant en GMR
2. Gestion actuelle des matières résiduelles
 - a. Services municipaux
 - b. Gestion des boues
 - c. Ententes, règlements municipaux, contrat de collectes
 - d. Outils de sensibilisation
 - e. GMR dans les ICI et GMR des résidus de CRD
3. Bilan des matières résiduelles générées
4. État d'avancement du PGMR précédent
5. Forces, faiblesses, problématiques et enjeux
6. Objectifs, plan d'action, coûts et échéanciers

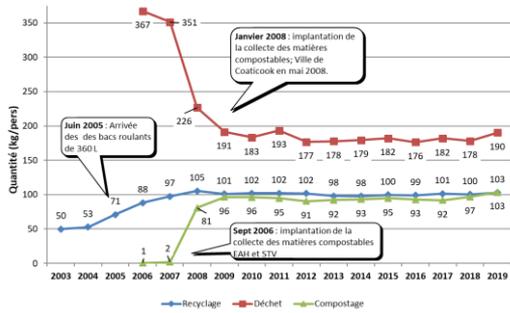
3.1. Bilan de la gestion des matières résiduelles

Répartition des matières résiduelles générées entre 2012 et 2019

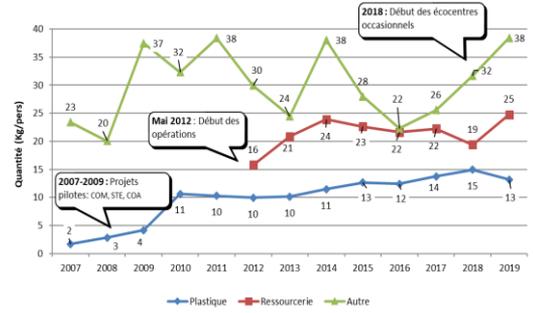


Taux de récupération: 60 %

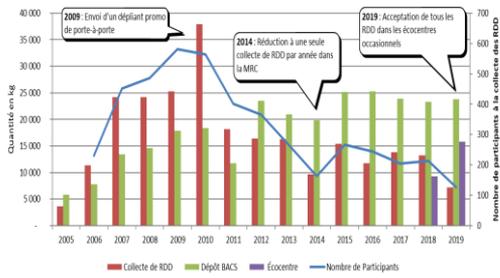
Évolution de la collecte à trois-voies MRC de Coaticook 2003-2019



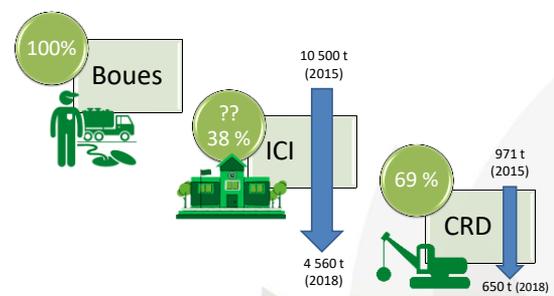
Évolution des autres programmes de récupération MRC de Coaticook 2007 à 2019



Évolution de la récupération des RDD MRC de Coaticook 2005-2019



Taux de valorisation des autres secteurs d'activités

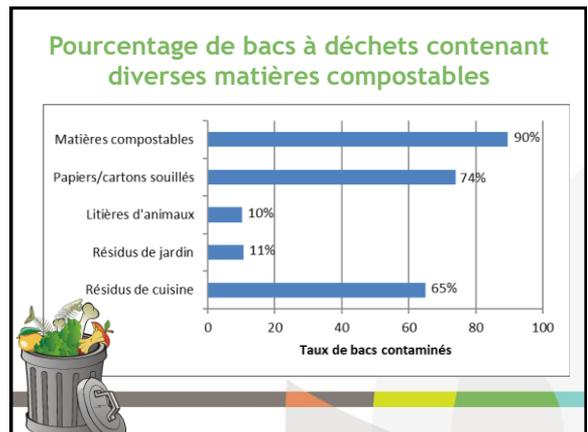
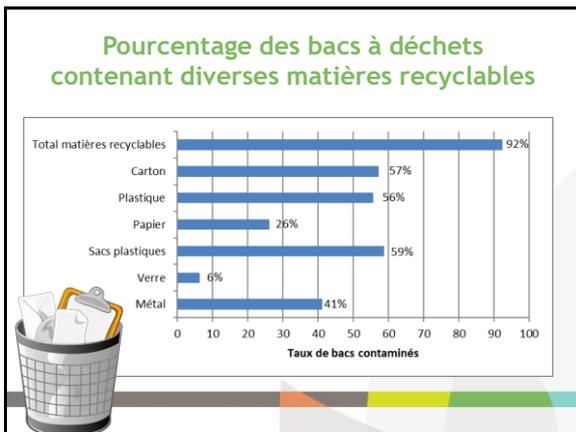


3.2. Forces, faiblesses, problématiques et enjeux

Nos forces!

Nos forces!

Nos points faibles



Autres problématiques enjeux ?

3.3. Objectifs du PGMR et Plan d'action

Objectifs de la Politique québécoise

- Réduire à **525 kg** ou moins la quantité de matières éliminées par habitant
- Recycler **75 %** du papier, carton, plastique, verre et métal
- Recycler **60 %** des matières organiques
- Recycler et valoriser **70 %** des résidus de CRD

Plan d'action du PGMR

1 . Revendications auprès des instances gouvernementales (7 actions)

Coûts des actions

- \$ Faibles coûts, généralement à même les opérations courantes
- \$\$ Coût faible à moyen relié principalement à du temps employé
- \$\$\$ Investissements modérés nécessitant du temps employé et des services externes (moins de 100 000 \$)
- \$\$\$\$ Investissements majeurs de plus de 200 000 \$

Revendications auprès des instances environnementales

1. ... pour une **redistribution** plus équitable des **redevances** à l'enfouissement. **2021 \$**
2. ... pour l'autorisation des **sacs compostables** pour la récupération des matières organiques. **2021 \$**
3. ... afin d'instaurer une **REP** (responsabilité élargie des producteurs) sur les **divans, tapis, et matelas**. **2022 \$**
4. ...pour le développement des **débouchés québécois** stables pour le papier, carton, plastique, verre et métal. **2021 \$**

Revendications auprès des instances environnementales

5. ...afin de limiter la mise en marché des **emballages non recyclables** et de **standardiser** le type de plastique utilisé pour les emballages (# 1, 2, et 5, seulement). **2021 \$**
6. ...pour l'instauration d'une **REP sur les pneus surdimensionnés** et sur les **plastiques agricoles et acéricoles** (tubulures). **2022 \$**
7. ... pour le développement des **débouchés** pour les résidus de **CRD**, dont, par exemple, l'obligation d'utilisation de matériaux recyclés dans divers matériaux. **2022 \$**

Plan d'action du PGMR

2 . Instauration de nouvelles infrastructures ou nouveaux programmes (6 actions)

Nouvelles infrastructures et nouveaux programmes

8. Mise en place d'un **service durable et efficace d'écocentres** à travers la MRC de Coaticook, suivant les recommandations de l'étude sur l'optimisation des écocentres. **2022 \$\$\$\$**



Nouvelles infrastructures et nouveaux programmes

9. Instauration un programme de récupération des **tubulures acéricoles**. **2023 \$\$\$**
10. Instauration un programme de récupération des **pneus surdimensionnés**, idéalement sans frais. **2024 \$\$\$**
11. Recherche de débouchés stables pour le recyclage/valorisation des **plastiques agricoles**. **2021 \$\$\$**

Nouvelles infrastructures et nouveaux programmes

12. Offrir des petits bacs de cuisine aux nouveaux locataires et les nouveaux arrivants. **2025 \$\$**
13. Effectuer un **portrait** de la situation du **gaspillage alimentaire** et dresser un plan d'action. **2025 \$\$**

Plan d'action du PGMR

3 . Politiques et réglementations (5 actions)

Politiques et réglementations

14. Modifier ou adopter un **règlement municipal** visant à **recupérer** les matières recyclables et compostables. Publiciser les obligations, une section à la fois. **2021 \$**
15. **Interdire** l'usage des **styromousses** dans les restaurants et autres secteurs d'activité. **2021 \$\$**
16. Évaluer la possibilité d'intégrer aux **permis de construction** l'obligation de valoriser des **résidus de CRD**. Appliquer également cette obligation dans les **contrats de travaux municipaux**. **2023 \$**

Politiques et réglementations

17. Instaurer une **Politique d'achats basée sur les 3RV** et l'**achat local** à la MRC de Coaticook ainsi que dans les municipalités locales. **2024 \$\$**
18. Effectuer une **veille technologique** sur les possibilités de la **tarification des déchets** « Pay as you throw » et évaluer si ces modèles pourraient être instaurés dans la MRC de Coaticook. **2027 \$**

Plan d'action du PGMR

4 . Information, sensibilisation et éducation (4 actions)



Information, sensibilisation et éducation

19. **Sensibilisation** de la population aux bonnes pratiques de GMR basée sur les 3RV, à travers des articles dans les journaux locaux, des capsules vidéo, les réseaux sociaux, des entrevues à la radio coopérative, des alertes aux « fake news », des visites dans les écoles et autres.
Objectif : minimum 3 actions par année, touchant au moins 2 clientèles **En continue \$\$**
20. Lorsque les sacs compostables seront autorisés, inciter les citoyens des **multilogements** à adhérer ou à mieux participer au **programme de compostage**. **2026 \$\$**

Information, sensibilisation et éducation

21. Améliorer le **bottin des récupérateurs** et autres guides **GMR** de la MRC pour les rendre plus attrayants et plus faciles d'utilisation. **Mise à jour annuelle**. **2021 \$\$**
22. Élaborer un **guide de gestion des matières résiduelles** pour les résidus de **CRD** incluant un bottin des ressources locales et régionales. Diffuser l'information auprès des entrepreneurs et des municipalités. **2024 \$\$**

Plan d'action du PGMR

5 . Support, accompagnement et suivi (4 actions)



Support, accompagnement et suivi

23. Accompagner (ou effectuer un suivi) les ICI dans l'implantation de la collecte des **matières organiques** ou d'autres bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles, incluant la réduction à la source.

Objectif : 2 ICI par année, 15 pour la durée du PGMR.
En continue \$\$

24. Souligner les **bons coups** des ICI en GMR afin d'en inspirer d'autres. **2025** \$\$

Support, accompagnement et suivi

25. Soutenir et accompagner les **événements publics** afin de faciliter la collecte à trois voies et la réduction à la source lors de la planification et de la tenue des événements. **2026** \$\$

26. Participer activement aux démarches d'**économie circulaire**. **En continue** \$\$

4. Présentation des mémoires

- Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)



5. Période de questions et commentaires



6. Mot de fin



M. Johnny Piszar
 Maire de Barnston-Ouest,
 Étu responsable des dossiers milieux naturels et environnement



Tél. : 819 849-7083, poste 233 |
 294, rue St-Jacques Nord, Coaticook, QC J1A 2R3
 Mat.residuellest@mrcdecoaticook.qc.ca

mrcdecoaticook.qc.ca

Annexe 4 – Avis public et article concernant les consultations

- Avis public diffusé sur le site web de la MRC de Coaticook le 30 septembre 2020.
- Article publié à la une du *Crieur Public* d'octobre 2020 et diffusé à l'ensemble de la population de la MRC de Coaticook.





AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. c-27.1)

Qu'une assemblée de consultation publique sur le **Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Coaticook 2021-2027**, adopté par le Conseil de la MRC de Coaticook, le 20 mai 2020 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), se tiendra comme suit :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Date : Mardi 17 novembre 2020

Heure : 19 h

Lieu : en raison de la pandémie, celle-ci se tiendra via la plate-forme Zoom
(note : les détails seront envoyés aux participants ultérieurement)

Inscription préalable **obligatoire** en ligne (<https://forms.gle/H2LhUB2EmsbxFhRV7>)
ou par téléphone 819-849-9166

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir les informations nécessaires à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2021-2027, ainsi que de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les personnes, les groupes et les organismes qui le désirent peuvent déposer des mémoires en les acheminant au préalable au bureau de la MRC de Coaticook au 294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook (Québec) J1A 2R3, ou en les envoyant par courriel à l'adresse suivante : mat.residuelles@mrcdecoaticook.qc.ca. La date limite pour recevoir des mémoires est le **17 novembre 2020 à midi**.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Coaticook 2021-2027 est maintenant déposé au bureau de la MRC de Coaticook situé au 294, Saint-Jacques Nord, à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, et en obtenir copie moyennant les frais exigibles. Il est également disponible à des fins de consultation au bureau de chacune des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC de Coaticook. Il peut également être consulté sur le site internet de la MRC à l'endroit suivant: <https://mrcdecoaticook.qc.ca/services/matieres-documentation.php#rapports-bilans/>

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la coordonnatrice de projet matières résiduelles Madame Monique Clément, au **819-849-7083, poste 233**, ou par courriel à l'adresse suivante : mat.residuelles@mrcdecoaticook.qc.ca

Fait à Coaticook (Province de Québec), ce 30 septembre 2020.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Nancy BILODEAU, OMA
Greffière

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE COATICOOK

MISE EN CONTEXTE

Conformément à la *Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE)*, la MRC de Coaticook a adopté, le 20 mai 2020, un projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui permet de brosser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les objectifs, et d'identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteur résidentiel ; secteur industriel, commercial, institutionnel [ICI], ainsi que celui de la rénovation, construction et démolition [CRD]). Il doit mener à la réalisation des objectifs identifiés par le gouvernement du Québec.

LE CONTENU

Le projet de PGMR respecte les éléments prévus par la *LQE* et est cohérent avec les orientations et objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son Plan d'action 2019-2024. On y retrouve les points suivants :

- Une description du territoire d'application, incluant un recensement des organismes et entreprises œuvrant à la gestion des matières résiduelles ;
- Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC ;
- Un bilan des matières résiduelles produites sur le territoire : résidentiel, ICI, CRD et des boues ;
- Un diagnostic territorial incluant les forces, les faiblesses, les problématiques et les enjeux ;
- Un énoncé des objectifs et une description d'un plan d'action qui permettra d'atteindre les objectifs fixés ;
- Une estimation sommaire des coûts et un calendrier de réalisations.

La gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Coaticook se porte plutôt bien. Avec seulement 190 kg de déchets résidentiels enfouis par personne par année, la MRC des Coaticook est l'une des MRC qui enfouit le moins de déchets domestiques par habitant au Québec, et ce depuis plus de 10 ans. Le taux de récupération résidentiel a atteint 60 % en 2019. La collecte à trois voies (compost, récupération, déchets) est bien implantée depuis plus de 10 ans et donne des résultats constants. Plusieurs autres programmes de récupération permettent de gérer une grande variété de résidus : collecte des plastiques agricoles, Ressourcerie des Frontières, écocentres occasionnels, cloches de récupération des vêtements, vidange des boues de fosses septiques, etc. De plus, la majorité des infrastructures de gestion des déchets sont situées sur notre territoire ou à proximité (Sherbrooke), ce qui permet de réduire les gaz à effets de serre reliés au transport.

Bien que la MRC de Coaticook atteigne déjà plusieurs objectifs québécois de gestions des matières résiduelles, elle compte poursuivre ses efforts afin de réduire la quantité de déchets enfouis et de récupérer le maximum de matières provenant de tous les secteurs d'activités.

PLAN D'ACTION

Le projet de PGMR présente vingt-six (26) actions échelonnées sur un horizon de 7 ans (2021 à 2027). Les actions ont été réparties dans cinq (5) grandes catégories, soit :

- Revendications auprès des instances gouvernementales (7 actions) ;
- Instauration de nouvelles infrastructures ou nouveaux programmes (6 actions) ;
- Politiques et réglementation (5 actions) ;
- Information, sensibilisation et éducation (4 actions) ;
- Support, accompagnement et suivi (4 actions).

Parmi les actions les plus importantes, notons la mise en place d'un service durable et efficace d'écocentres à travers la MRC ; l'instauration de programme de récupération pour divers résidus agricoles : tubulures, pneus surdimensionnés, plastiques ; l'interdiction de l'usage des styromousses dans les restaurants et certains secteurs d'activités ; l'accompagnement des ICI et des événements publics dans l'implantation des bonnes pratiques de GMR ; l'élaboration et la mise à jour de divers guides de GMR ; la réalisation d'un plan d'action sur le gaspillage alimentaire.



RAPPEL DU SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE **AU CHANGEMENT D'HEURE, VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS!**

Lors du changement d'heure qui se produira dans la nuit du **31 octobre au 1^{er} novembre 2020**, profitez-en pour vérifier vos avertisseurs de fumée et remplacer les piles. Chaque année, plusieurs vies sont sauvées grâce au bon fonctionnement des avertisseurs de fumée!



CONSULTATION PUBLIQUE

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2021-2027

UNE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE EST ORGANISÉE AFIN D'INFORMER LES CITOYENS, GROUPES ET ORGANISMES SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2021-2027* (PGMR), AINSI QUE DE LEUR PERMETTRE D'ÊTRE ENTENDUS SUR LE PGMR.

QU'EST-CE QUE LE PGMR?

Le projet de PGMR présenté par la MRC de Coaticook mise sur 26 actions échelonnées sur un horizon de 7 ans (2021 à 2027).

Les actions ont été réparties dans 5 grandes catégories, soit :

- Revendications auprès des instances gouvernementales (7 actions);
- Instauration de nouvelles infrastructures ou nouveaux programmes (6 actions);
- Politiques et réglementation (5 actions);
- Information, sensibilisation et éducation (4 actions);
- Support, accompagnement et suivi (4 actions).

QUELQUES IDÉES D'ACTIONS CONCRÈTES :

- La mise en place d'un service durable et efficace d'écocentres à travers la MRC;
- L'instauration d'un programme de récupération pour divers résidus agricoles;
- L'interdiction de l'usage des styromousses dans les restaurants et autres;
- L'accompagnement des ICI et des événements publics dans l'implantation des bonnes pratiques de GMR;
- L'élaboration et la mise à jour de divers guides de GMR;
- La réalisation d'un plan d'action sur le gaspillage alimentaire.

DATE : MARDI 17 NOVEMBRE 2020 À 19 H

LIEU : CONSULTATION VIRTUELLE SUR ZOOM
(les détails seront envoyés aux participants ultérieurement)

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

par téléphone 819 849-9166 ou en ligne au :
www.mrcdecoaticook.qc.ca/services/matieres-residuelles-accueil.php

*Le document complet est disponible sur le site web de la MRC, au bureau de la MRC (294, rue St-Jacques Nord, Coaticook), ou au bureau de chacune des municipalités.

